

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le mardi 10 mai à 18 h à la salle Éveline-Meloche située au rez-de-chaussée du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse et Paul Lavallière sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Sont absents, les conseillers François Leduc et Jean-François Poirier.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

22-05-086 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

22-05-087 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 10 mai 2022.

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Règlement décrétant un emprunt de 2 452 000 \$ pour la mise à niveau de l'émissaire de la station d'épuration, pour la modification au poste de pompage existant et le remplacement de la conduite de refoulement – Avis de motion et dépôt et adoption du projet
4. Levée de la séance

ADOPTÉ

22-05-088 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 452 000\$ POUR LA MISE À NIVEAU DE L'ÉMISSAIRE DE LA STATION D'ÉPURATION, POUR LA MODIFICATION AU POSTE DE POMPAGE EXISTANT ET LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Christian Brault, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 22-163 décrétant un emprunt au montant de 2 452 000 \$ pour la mise à niveau de l'émissaire de la station d'épuration, pour la modification au poste de pompage existant et le remplacement de la conduite de refoulement.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

ADOPTÉ

22-05-089 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 18 h 05.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
greffière-trésorière